



Bourges le 4 mai 2023

Compte-rendu du Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 27 avril 2023

Elu(e)s représentants du personnel présents à cette instance :
Solidaires Finances Publiques, CGT, FO et CFTC.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Approbation du PV de la séance du CSAL du 20/01/2023 ;
- 2 - Nouveau réseau de proximité : dernière étape de la constitution du SGC de Saint-Amand-Montrond avec le transfert de l'EPCI Le Dunois et des communes rattachées (pour avis) ;
- 3 - Ponts naturels 2023 (pour avis) ;
- 4 - Bilan de la formation professionnelle 2022 (pour information) et projet de Plan local de formation 2023 (pour avis) ;
- 5 - Situation budgétaire de la DDFIP18 : bilan 2022 - projet 2023 ;
- 6 - Organisation de la campagne IR ;
- 7 - Point sur les contractuels recrutés à la DDFIP18 ;
- 8 - Point sécurité ;
- 9 - Questions diverses.

1) Approbation du PV de la séance du CSAL du 20/01/2023 :

Vos élus Solidaires Finances Publiques se sont abstenus ayant boycotté ce CSAL (suppressions d'emplois).

Le PV a été approuvé.

2) Nouveau Réseau de Proximité : dernière étape de la constitution du SGC de Saint-Amand-Montrond avec le transfert de l'EPCI Le Dunois et des communes rattachées (pour avis) :

- 01/09/2023 => transfert du périmètre de l'EPCI Le Dunois (géré par la trésorerie de Bourges Municipale) sur le SGC de Saint-Amand-Montrond.

A compter du 01/09/2023, le périmètre du SGC de Saint-Amand-Montrond sera élargi au secteur relevant de l'EPCI Le Dunois actuellement géré par le SGC de Bourges.

Outre la Communauté de communes du Dunois, 13 communes seront transférées au SGC de Saint-Amand-Montrond.

A compter du 01/09/2023, le SGC de Saint-Amand-Montrond sera en charge de la gestion des 7 EPCI suivants :

- Arnon-Boischaut-Cher (8 246 habitants - 18 communes) ;
- Le Dunois (7 509 habitants - 17 communes) ;
- Berry-Grand-Sud (11 837 habitants - 32 communes) ;
- Coeur-de-France (18 779 habitants - 19 communes) ;
- Les Trois Provinces (5 156 habitants - 11 communes) ;
- Pays-de-Nerondes (4 964 habitants - 12 communes) ;
- Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois (9 717 habitants - 12 communes) .

auxquels, il convient d'ajouter la commune de Chezal-Benoit rattachée à l'EPCI Pays d'Issoudun situé dans le département de l'Indre.

S'agissant des missions, le SGC de Saint-Amand prendra en charge les missions actuellement dévolues au SGC de Bourges concernant la gestion de l'EPCI le Dunois et des communes rattachées.

Suite au transfert au 01/09/2023 sur le SGC de Saint-Amand-Montrond, de l'EPCI le Dunois et des 13 communes rattachées, des transferts d'emplois en provenance du SGC de Bourges ont été réalisés à hauteur de 2 ETP (1 B et 1 C) dans le cadre de l'exercice emploi pour 2023 (Cf. CSAL du 20/01/2023).

Résultat du vote :

CONTRE : Solidaires Finances Publiques, CGT, FO et CFTC

Vos élus Solidaires Finances Publiques ont toujours été contre ce Nouveau Réseau de Proximité, d'où notre vote contre.

3) Ponts naturels 2023 (pour avis) :

Les ponts naturels proposés sont le vendredi 19 mai 2023 et le lundi 14 août 2023.

Résultat du vote :

POUR : Solidaires Finances Publiques , FO et CFTC

ABSTENTION : CGT

4) Bilan de la formation professionnelle 2022 (pour information) et projet de Plan local de formation 2023 (pour avis) :

a) Bilan 2022 :

Les agents de la DDFIP du Cher ont suivi 318 formations différentes en 2022.

323 agents ont suivi au moins une formation.

Les agents de la DDFIP du Cher ont bénéficié au total de 1 572 jours de formation soit une augmentation de 10,47 % par rapport à 2021.

46% des journées de formation se sont déroulées dans le Cher. Ce taux inclut les formations en présentiel, les e-formations et les formations en classe virtuelle.

Ces dernières ont fortement diminué. Elles n'ont représenté que 5 % des formations en 2022 contre 29 % en 2021. Certains stagiaires restent intéressés par ce format qui permet de réduire leurs déplacements.

83 e-formations différentes ont été suivies en 2022, comme en 2021, 271 agents ont suivi au moins une e-formation.

Vos élus Solidaires Finances Publiques ont évoqué les soucis suite à la mise en place de l'application SEMAFOR !

b) Plan local de formation 2023 :

Le Plan National de Formation 2023 comporte 75 actions nouvelles qui viennent en appui des réformes stratégiques. Elles seront engagées tout au long de l'année.

Formations d'initiative locales :

Depuis le mois de novembre, un recensement a été effectué auprès des Chefs de division et les chefs de service afin d'identifier les besoins de formation pouvant faire l'objet d'une formation d'initiative locale en 2023.

Rappel : 3 conditions doivent être réunies pour qu'une formation d'initiative locale proposée soit organisée par le service local de la formation professionnelle :

- l'offre des CIF et ACIF ne doit pas permettre de répondre au besoin de formation
- le nombre d'agents à former doit être suffisant (en principe, 8 minimum)
- des formateurs doivent être disponibles.

3 sessions de la formation « **Répondre à l'utilisateur par messagerie** » ont été organisées en mars pour les agents du SIP. Ces sessions, initialement prévues en 2022, ont été reportées sur 2023 en raison de contraintes calendaires.

Il est proposé d'organiser, d'ici la fin de l'année, les formations suivantes :

• Pour les agents du SIE

- « Les rescrits portant sur l'exonération de bénéficiaire et leurs conséquences en matière de Cotisation Foncière des Entreprises » - Formation proposée par le PGF.

- « L'établissement des 2120 dans le cadre d'une PRC, d'une EO et d'une TO »

Cette formation intégrera les alertes ALPAGE. Elle sera proposée aux agents d'assiette du SIE.

- « La mise en recouvrement dans Iliad/IS suite à une PRC, une EO ou une TO »

Cette formation s'inscrit dans la continuité de la formation précédente, car elle portera sur la mise en recouvrement des redressements notifiés par les agents.

• Pour les agents des PCR

- « La dévolution successorale » - 1,5 jour - Formation programmée les 1er et 2 juin 2023 qui

sera également proposée au PRS, à la BDV et aux agents de la direction.

- « L' Application Suivi succession » - Formation qui sera proposée aux agents du PCRП et aux 5 agents du SPFE

- « La territorialité de l'Impôt sur le revenu » - 0,5 jour - Formation qui sera orientée « contrôle fiscal ».

Ces 3 formations sont envisagées pour accompagner les agents vers plus de polyvalence.

• **Pour les agents du SIP**

- « Le recouvrement et les poursuites chez les personnes morales » - Formation programmée le 11 mai sur une demie-journée.

Par ailleurs, des réflexions sont en cours sur quelques sujets qui pourraient également faire l'objet d'une formation d'initiative locale complémentaire :

- pour le SIP : « La Taxe d'habitation des personnes morales - aspects assiette ».

- pour le SIE : « l'accueil téléphonique ».

Résultat du vote :

ABSTENTION : Solidaires Finances Publiques, CGT, FO et CFTC

Vos élus Solidaires Finances Publiques ont tout d'abord salué le travail des acteurs de la formation professionnelle.

Le sens du vote s'explique par le fait que les e-formations doivent être effectuées sur le temps de travail et non plus sur une autorisation d'absence pour formation professionnelle. Qui plus est, les conditions optimales ne sont pas réunies pour obtenir des formations de qualité.

5) Situation budgétaire de la DDFIP18 : bilan 2022 - projet 2023 :

Il ressort des chiffres fournis par la Direction que les affectations s'effectuent dans un cadre budgétaire très contraint.

En conséquence, les conditions de travail sont très dégradées dans tous les services.

Seule leur amélioration, les crédits «Améliorations des conditions de vie au travail » qui ont permis des réalisations concrètes.

6) Organisation de la campagne IR :

Vos élus Solidaires Finances Publiques ont déplorés la mise en place de GESTODL (déclaration d'occupation des locaux dans GMBI) en même temps que la campagne IR. Cela engendre une charge de travail supplémentaire non négligeable (accueil physique, téléphone, E-contacts, Balf, etc.) .

Accueil des usagers

a) Téléphonique :

- le numéro national est porté sur tous les supports informatifs et déclaratifs (0 809 401 401, horaires élargis, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h),
- les directions locales sont mobilisées en renfort aux centres de contact (sous forme de deux vacations de 2h30, non continues, avec une pause de 40 minutes, soit une vacation journalière totale de 5h40).

Cette année, le CHER est mobilisé à hauteur de :

- 2 postes sur la période du 17/04 au 21/04
- 3 postes sur la période du 24/04 au 05/05
- 4 postes sur la période du 09/05 au 08/06

→ les services répondent également aux appels d'usagers locaux ayant conservé leurs numéros d'appel et réalisent également un accueil personnalisé sur RDV téléphonique.

b) Physique :

- en CDFIP sans rendez-vous : le siège et les antennes reçoivent le public selon leurs horaires habituels, soit 5 matins à Bourges et 4 matins à Saint-Amand-Montrond, Sancerre et Vierzon ; le SGC de Baugy, en sa qualité de centre des finances publics, doit apporter aux usagers qui se présentent les premiers renseignements en matière fiscale. A ce titre, il sera susceptible d'accueillir des usagers, de répondre aux questions simples et/ou de mettre ces usagers en relation avec le SIP (e-contact ou APRDV sont à privilégier),
- en CDFIP sur rendez-vous : les questions complexes et réceptions longues sont prioritairement traitées en accueil personnalisé sur RDV, physique lorsqu'une prise en charge téléphonique n'est pas possible ou n'est pas adaptée → comme les années précédentes, le PCRCP apporte son soutien dans la phase de renseignement des usagers, selon un planning concerté entre les deux services.

→ des permanences en France Services sont organisées : elles concernent 17 France Services « fixes » et 2 France Services mobiles (Bus Pays-Fort-Sancerrois : permanences à Jalogne et Vailly-sur-Sauldre ; Bus Vierzon Sologne Berry : permanences à Genouilly, Méry-sur-Cher, Nohant-en-Graçay, Vouzeron). Cela représente, selon le prévisionnel, 33 permanences, d'une durée d'une demi-journée ou une journée, mobilisant 1 à 2 agents, sur la période du 18/04 au 15/05.

Ces permanences se tiennent exclusivement sur RDV, à prendre par les animateurs qui gèrent également la publicité de ces interventions.

c) Messages électroniques (e-contact et balf) :

Si nécessaire, le PGF apportera son soutien au SIP en traitant des messages e-contact.

d) Autres points d'information :

Un agent de sécurité intervient sur les résidences de Vierzon et Condé ; des jeunes en service civique renforcent les équipes d'accueil sur Bourges et Saint-Amand-Montrond.

e) Partenariats et formations des animateurs FS :

→ MINARM : par circulaire du 10 février 2023, la DGFIP (SRP, GF-1A) et la Direction centrale du service du commissariat aux armées ont présenté la mise en place d'un partenariat visant à accompagner les ressortissants Défense (personnels militaires et civils et leurs familles) dans leurs démarches administratives en matière de fiscalité des particuliers. Ce partenariat, qui s'intégrera dans une convention de coopération locale, se traduira par une prise en charge de premier niveau en ATLAS des demandes fiscales formulées par les ressortissants Défense :

- soit une réponse et/ou un accompagnement aux questions/démarches les plus simples,
- soit une mise en relation pour les dossiers complexes/urgents :

* sur rendez-vous, avec un agent la DRFiP/DDFiP sur place ou en visio dans les espaces de confidentialité dédiés en ATLAS (si jugés pertinents au niveau local),

* ou à défaut, au choix des ressortissants Défense, par téléphone (rappel par un agent de la DGFIP) ou sur place, dans un autre local situé à proximité

f) Saisie des déclarations sous GESTPART et fermeture progressive d'ILIAD :

Dans le cadre de la reprise des fonctionnalités de l'application Iliad « primitif » par l'application GESTPART, la saisie des déclarations 2042 papier sera désormais effectuée en totalité dans GESTPART, y compris pour les déclarations du SIP des non-résidents. Les travaux de relance sont également transférés à l'application GESTPART.

Restent toutefois maintenus dans l'application Iliad pour la campagne IR 2023 :

- les travaux de taxation,
- les travaux de génération des déclarations automatiques,
- les statistiques d'intégration des déclarations 2042

7) Point sur les contractuels recrutés à la DDFIP18 :

Solidaires avait demandé un tableau récapitulatif des contractuels avec leur statut (CDD, détachement, PACTE, Handicap) afin de suivre le nombre de personnel total (titulaire et non titulaire) affecté dans chaque service.

Les informations fournies par la Direction sont partielles et ne nous permettent pas de mener à bien notre analyse. Nous ne manquerons pas de vous tenir informer des résultats de notre étude.

8) Point sécurité :

Ce point n'a pas pu être abordé par manque de temps prévu pour cette réunion.

9) Questions diverses :

a) **Service des Impôts Fonciers :**

GMBI « Gérer Mes Biens Immobiliers » : SURF, EVALOC, GESTTU

La conception même de ces applications ont été faites dans le plus profond mépris tant pour

les usagers que pour les agents et à tous les niveaux :

- formation théorique et non pratique des agents,
- élaboration des applications qui, à ce jour, ne fonctionnent toujours pas ou en mode dégradé et qui entraînent ainsi une surcharge de travail pour tous les agents du SDIF (appels téléphoniques, mails, e-contacts et accueil). Plus de 800 e-contacts au 27/04/2023.
- mise en place précipitée d'applications insuffisamment abouties alors que d'autres fonctionnaient (arrêt de LASCOT, même la consultation a disparu),
- manque de crédibilité vis-à-vis des usagers et des collectivités territoriales.

Comme souvent constaté dans de nombreux domaines au sein de la DGFIP, aucun test fiable de fonctionnement réellement complet n'a été mis en place avant le lancement de nouvelles applications.

L'utilisation d'une telle procédure aurait permis de déceler les nombreux dysfonctionnements. Cela aurait évité de mettre à l'arrêt les applications existantes et d'assurer ainsi une continuité de service public correcte, dans l'attente de la fiabilisation des nouveaux outils.

Par ailleurs, la mise en place de GESTODL (déclaration d'occupation des locaux dans GMBI) engendre un surcroît de travail au Service des Impôts Fonciers lorsque les contribuables constatent une erreur de surface de leurs biens immobiliers (appels téléphoniques, mails, e-contacts et accueil).

Toutes ces difficultés sont accentuées dans le département du Cher par l'absence fréquente de connexion internet fiable ou par la réticence ou incompétence de beaucoup d'usagers à utiliser l'outil.

Il est à souligner que la directrice départementale a reconnu cet état de fait et à exprimer ses réserves au tout internet.

Vos représentants du personnel en CTL :

*Samuel Bailly, Marianik Leblanc, Fabien Geaugey,
Stéphane Lafargue, Chrystelle Chaput, Alexandre Vivier.*